



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2855
19 avril 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2855e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mercredi 19 avril 1989, à 10 h 30

Président : M. BELONOVOV

(Union des Républiques
socialistes soviétiques)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Chine
Colombie
Ethiopie
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. FORTIER
M. LI Luye
M. PEÑALOSA
M. TADESSE
M. PICKERING
Mme RASI
M. BLANC
M. HASMY
M. RANA
Sir Crispin TICKELL
M. BA
M. KOTEVSKI

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION CONCERNANT L'AFGHANISTAN

LETTRE DATEE DU 3 AVRIL 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'AFGHANISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20561)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément aux décisions prises au cours des séances précédentes sur cette question, j'invite le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan et le représentant du Pakistan à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de Cuba, du Yémen démocratique, de la République démocratique allemande, du Japon, de la Mongolie, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne et de la Turquie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Wakil (Afghanistan) et M. Shah Nawaz (Pakistan) prennent place à la table du Conseil; M. Oramas-Oliva (Cuba), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Zachmann (République démocratique allemande), M. Kagami (Japon), M. Dugersuren (Mongolie), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Al-Masri (République arabe syrienne) et M. Aksin (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Inde, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, du Nicaragua, de la République-Unie de Tanzanie et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gharekhan (Inde), M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), M. Rabetafika (Madagascar), M. Serrano Caldera (Nicaragua), M. Chaqula (République-Unie de Tanzanie) et M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/20588, lettre datée du 10 avril 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S/20594, lettre datée du 14 avril 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider les délibérations du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nos deux pays sont unis par des liens de coopération et entretiennent d'étroites et cordiales relations. Nous sommes certains que la riche expérience et les remarquables talents de diplomates que vous apportez dans l'exécution de votre tâche vous permettront de diriger les délibérations du Conseil avec la perspicacité et la distinction qui vous sont coutumières.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à S. E. l'Ambassadrice du Sénégal, Mme Claude Diallo, pour la façon remarquable dont elle a traité les questions complexes dont le Conseil a été saisi durant le mois de mars. Le Sénégal et l'Inde de par tradition travaillent ensemble, non seulement dans le cadre des Nations Unies mais également au sein du mouvement des non-alignés et d'autres instances internationales.

La semaine dernière a marqué le premier anniversaire de la signature des Accords historiques de Genève sur l'Afghanistan. Lorsque ces accords ont été signés, nous avons tous espéré qu'une période particulièrement difficile et douloureuse de l'histoire de l'Afghanistan et du peuple afghan prendrait bientôt fin. En outre, nous étions encouragés par l'esprit de compromis manifesté par les parties intéressées durant la quarante-troisième session de l'Assemblée générale lorsque le projet de résolution relatif à l'Afghanistan a été adopté sans être mis aux voix. Aux paragraphes 1 et 6 du dispositif de la résolution 43/20, l'Assemblée s'est félicitée de la conclusion des Accords de Genève, comme représentant

"un pas important vers une solution politique d'ensemble du problème afghan;"

M. Gharekhan (Inde)

et a réaffirmé

"le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit."

C'est pourquoi l'Inde est profondément attristée de constater que la paix n'est pas revenue en Afghanistan. Au contraire, le peuple afghan traverse une nouvelle et horrible période de mort et de destruction. Il y a deux semaines, plusieurs dizaines de personnes ont été tuées tandis qu'elles priaient dans un lieu de culte. L'Inde espère qu'à l'avenir, les lieux de culte ne seront pas la cible d'attaques.

En tant que pays de la région, et en raison des liens séculaires qui l'unissent au peuple afghan, l'Inde ne peut s'empêcher d'être préoccupée par cette situation affligeante. Et c'est en raison de ces sentiments que nous avons fourni une assistance humanitaire à Kaboul.

Les Accords de Genève ont été conclus à la suite de négociations intensives et avec la participation active des Nations Unies. En septembre dernier, les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés réunis à Chypre ont déclaré que

"la mise en oeuvre stricte et réelle et la non-violation des dispositions des Accords auraient un impact positif sur le processus de paix, en vue de parvenir à un règlement global de toutes les questions au bénéfice du peuple afghan". (S/20212, annexe, Document final, partie politique, par. 122)

M. Gharekan (Inde)

Voilà le coeur du problème. Le strict respect des Accords de Genève par toutes les parties en cause nous paraît capital si l'on veut régler le problème afghan. Alors que toutes les troupes soviétiques ont quitté l'Afghanistan, se conformant ainsi strictement aux Accords de Genève, d'autres éléments étrangers persistent dans leur ingérence. Il est impérieux que toutes les parties en cause renoncent à pareilles activités. Comme l'a déclaré le Secrétaire général le 14 avril :

"Dans la mesure où le retrait des troupes étrangères constituait un important aspect des Accords de Genève, j'ai à maintes reprises insisté sur le fait que toutes les dispositions des accords devaient être appliquées de manière intégrée. Il faut donc que les parties et les garants s'acquittent scrupuleusement et fidèlement de leurs obligations aux termes des Accords de Genève."

Il paraît nécessaire aussi de donner un plus grand rôle aux Nations Unies si l'on veut que les Accords soient strictement appliqués.

L'Inde souhaite voir trouver au problème afghan une solution pacifique et négociée garantissant un Afghanistan souverain, indépendant et non aligné. Le meilleur moyen d'y parvenir nous paraît être la mise en place d'un gouvernement largement représentatif tenant compte des réalités actuelles et des préoccupations légitimes de toutes les parties et formé par les Afghans eux-mêmes, sans ingérence ou intervention de l'extérieur.

Depuis plus d'un an, nous constatons une amélioration graduelle du climat des relations internationales et, d'une façon générale, on espère que cette tendance positive se maintiendra. Les mesures décisives prises pour régler plusieurs conflits régionaux ont grandement contribué à faire naître cet espoir et les Accords sur l'Afghanistan sont certainement l'une des plus importantes. Il faut empêcher qu'elles ne s'émoussent car non seulement cela signifierait la poursuite de la conflagration en Afghanistan, mais aussi une menace pour la stabilité de l'ensemble de la région et pour la paix et la sécurité internationales.

L'incitation à l'ingérence ne peut que compromettre plusieurs démarches bénéfiques amorcées dans la région et alimenter des ambitions aussi dangereuses qu'irréalistes. Leurs conséquences se fera sentir bien en dehors des paramètres actuels du conflit et longtemps après la fin de celui-ci. Ce serait regrettable.

M. Gharekan (Inde)

Un regain d'efforts dans la quête pour la paix et un nouvel engagement à l'égard des dispositions des Accords de Genève sont nécessaires car l'ensemble de la communauté internationale a tout intérêt à voir mettre rapidement un terme à la situation qui prévaut actuellement en Afghanistan.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il a eues pour mon pays et pour moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Ma délégation est en outre heureuse de voir le Conseil présidé par un éminent diplomate de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pays avec lequel la Tanzanie entretient des relations amicales et qui s'est avéré un champion actif de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation est certaine, étant donné votre habileté et votre expérience diplomatiques, que vous saurez mener à bon terme les travaux du Conseil.

Ma délégation voudrait par ailleurs féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, du Sénégal, qui a présidé de façon magistrale le Conseil le mois dernier.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité est appelé à débattre de la situation en Afghanistan. Ma délégation a suivi les différentes initiatives de paix concernant l'Afghanistan depuis le début des années 80 où notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, s'est rendu à Kaboul, ainsi que les négociations qui devaient avoir lieu par la suite et déboucher sur la signature des Accords de Genève. Ces derniers sont entrés en vigueur le 15 mai 1988 et il convient d'en féliciter de tout coeur le Secrétaire général, les parties aux Accords et les garants de ces accords.

Tout le processus qui devait conduire à la signature des Accords de Genève a été très difficile. Il témoigne de la volonté de toutes les parties en cause d'arriver à une paix durable dans la région. Avec la signature des Accords de Genève, les parties impliquées dans le processus de paix et la communauté internationale dans son ensemble ont vu s'amorcer la paix tant attendue dans la

M. Chagula (Tanzanie)

région, une paix interrompue par neuf années d'une guerre sanglante qui a fait des milliers de morts, pour ne pas parler des centaines de milliers de gens qui ont fui le pays et sont devenus des réfugiés.

Le retrait des troupes d'Afghanistan, conformément aux Accords de Genève, a été l'un des points culminants du processus de paix en Afghanistan. Toutefois, le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan n'était que la première étape du processus de paix et ma délégation saisit cette occasion pour lancer un appel à toutes les parties impliquées dans l'application finale des Accords de Genève pour qu'elles fassent preuve de modération et de tolérance les unes envers les autres afin de donner à la paix sa chance dans la région. Pareils efforts de tous les intéressés pour faire preuve de retenue n'aurait rien de nouveau et ce ne serait pas trop leur demander si chacun prenait la peine de réfléchir au chemin extrêmement difficile déjà parcouru.

Ma délégation tient à réaffirmer que les Accords de Genève du 14 avril 1988 constituent bien la base d'une solution durable au conflit en Afghanistan. L'Accord bilatéral entre la République d'Afghanistan et la République islamique du Pakistan sur les principes devant régir les relations mutuelles, en particulier en ce qui concerne la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures de l'une et de l'autre, assure on ne peut plus clairement la coexistence pacifique de toutes les parties au conflit. Cet accord est la clef de voûte de tout le processus consacré dans la Charte de l'Organisation et dans les principes de droit international régissant les relations amicales et la coopération entre Etats. Ma délégation espère sincèrement que cet accord deviendra une réalité.

M. Chagula (Tanzanie)

Avant de conclure, ma délégation voudrait rappeler la teneur de la résolution 43/20, dans laquelle l'Assemblée générale a notamment réitéré que la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du non-alignement de l'Afghanistan est indispensable à une solution pacifique du problème afghan. Elle a en outre réaffirmé le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit. L'Assemblée générale a demandé à toutes les parties intéressées d'oeuvrer pour aboutir d'urgence à une solution politique d'ensemble et à la création des conditions de paix et de normalité voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers, en toute sécurité et dans l'honneur; et elle a souligné la nécessité d'un dialogue intra-afghan pour la mise en place d'un gouvernement largement représentatif qui assure l'appui le plus étendu et la participation immédiate de tous les éléments de la population afghane.

Ainsi, les Accords de Genève d'avril 1988 et la résolution 43/20 de l'Assemblée générale se complètent et nous espérons sincèrement que les parties aux Accords de Genève et les garants de leur application les honoreront scrupuleusement et faciliteront la mise en oeuvre de la résolution 43/20 de l'Assemblée générale. S'il en était ainsi, le problème de l'Afghanistan serait désormais résolu très rapidement.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je suis certain que grâce à vos talents de diplomate remarquable, vous vous acquitterez de ces fonctions importantes avec distinction.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, S. E. Mme Diallo, Ambassadrice du Sénégal, dont la sagesse et le dévouement aux travaux du Conseil commandent notre respect à tous.

Le Gouvernement et le peuple chinois sont profondément inquiets de la situation qui règne actuellement en Afghanistan, qui indique qu'en dépit du retrait des troupes soviétiques, les conséquences de l'occupation militaire prolongée par les forces soviétiques se font encore gravement sentir, et que la paix à laquelle

M. Li Luye (Chine)

aspire le peuple afghan ne s'est pas encore concrétisée. Compte tenu de cela, nous estimons que les parties intéressées doivent appliquer sérieusement les Accords déjà en vigueur et permettre aux diverses forces politiques en Afghanistan de constituer un gouvernement de coalition largement représentatif au moyen de consultations libres de toute ingérence extérieure, afin d'assurer le retour en toute sécurité des réfugiés afghans dans leurs foyers et le rétablissement rapide du statut de l'Afghanistan en tant que pays indépendant, souverain, neutre et non aligné.

Grâce à une longue médiation des Nations Unies, les parties intéressées ont signé les Accords de Genève le 14 avril 1988, après des négociations ardues. Comme nous le savons tous, pour empêcher la violation des arrangements, des mécanismes et des procédures appropriées ont été prévus dans les Accords pour traiter ces accusations. La Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP) oeuvre également avec vigueur pour remplir son mandat.

En outre, l'Assemblée générale a adopté une résolution en novembre dernier demandant que le Secrétaire général encourage les efforts qui sont faits en vue d'un règlement politique général rapide de la question afghane. A notre avis, l'important, maintenant, c'est que les parties intéressées s'attachent à mettre sérieusement en oeuvre les Accords de Genève afin d'appuyer les efforts du Secrétaire général en vue d'un règlement afghan par leurs propres actions concrètes.

La délégation de la Chine ne voit pas l'intérêt de tenir un débat du Conseil de sécurité sur la situation interne actuelle en Afghanistan. En fait, les Accords de Genève ont déjà prévu les mécanismes et les procédures appropriés pour traiter de tels différends. A notre avis, un débat du Conseil sur cette question à l'heure actuelle ne favorisera pas les perspectives d'un règlement politique général du problème afghan.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République populaire de Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, nous nous réjouissons de vous voir occuper la présidence et nos meilleurs voeux vous accompagnent dans votre tâche difficile. Je me souviens que l'année dernière, votre présidence semblait pratiquement attirer les crises - la mienne également, d'ailleurs - et j'espère bien que l'histoire ne se répétera pas.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Nos remerciements s'adressent également à votre éminent prédécesseur, qui a apporté un charme tout particulier et tant de compétence à la direction des travaux du Conseil.

Ma délégation éprouve quelques doutes quant à l'utilité de ce débat. Nous n'avons pas de preuve qui viennent étayer les allégations qui sont faites dans la lettre qui vous a été adressée, Monsieur le Président, par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan. Le Conseil devrait se garder de s'immiscer dans ce qui constitue maintenant les affaires essentiellement intérieures du peuple afghan. Je ne suis pas convaincu que les déclarations qui ont été faites au cours du débat contribueront à la cessation des combats ou au rétablissement de la paix en Afghanistan.

La communauté internationale est unanime à souhaiter que les souffrances du peuple afghan prennent fin et que l'Afghanistan lui-même connaisse la stabilité à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, ce qui ne peut se faire, comme l'ont dit les orateurs précédents, que par le rétablissement de la paix et l'instauration à Kaboul d'un gouvernement représentatif avec lequel le reste du monde puisse traiter. Ce gouvernement aura besoin de reconnaître les intérêts légitimes de sécurité et les intérêts politiques et économiques des pays voisins et sera en droit d'attendre le même comportement de la part de ces pays.

L'intérêt commun de la communauté internationale a été bien défini dans la résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale en novembre dernier, demandant le rétablissement de l'indépendance et du caractère non aligné de l'Afghanistan, et le retour dans leurs foyers des réfugiés en toute sécurité et dans l'honneur. Elle réaffirme notamment :

"le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit." (A/RES/43/20, p. 2)

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

L'Union soviétique a fidèlement tenu sa promesse de se retirer de l'Afghanistan, et l'achèvement de ce retrait au début de l'année a constitué une étape essentielle - et dont il y a lieu de se féliciter - dans le sens de ces objectifs. La priorité maintenant doit être que les Afghans arrivent eux-mêmes à exercer leur droit à l'autodétermination.

Le régime actuel n'a pas réussi à regagner politiquement, par sa politique nationale de réconciliation, ce qu'il avait perdu militairement sur le champ de bataille. Il n'y a aucun espoir pour lui de gagner le coeur et l'esprit du peuple afghan. Il ne peut non plus devenir un gouvernement représentatif. Il a déjà été rejeté par le peuple afghan. La décision prise par plus de 5 millions d'Afghans de quitter leur pays depuis l'occupation soviétique est une indication éloquente de ce que pense le peuple afghan de ce régime.

Le peuple afghan, malheureusement, n'a aucun moyen aisé d'arriver à un règlement d'ensemble. Dix années de révolution et de guerre ont quasiment détruit les mécanismes qui avaient permis aux groupes politiques, religieux et tribaux de résoudre, dans le passé, leurs divergences. Le processus d'autodétermination sera laborieux. La paix ne sera rétablie que si les Afghans peuvent réussir à établir un gouvernement dont l'autorité soit acceptée par l'immense majorité de la population.

La communauté internationale, dans l'intervalle, n'est pas restée les bras croisés. Par exemple, depuis 1980, le Gouvernement britannique a fourni une assistance équivalant à 100 millions de dollars en vue d'aider les victimes de la guerre en Afghanistan, dont près de 80 millions de dollars pendant l'exercice financier 1988-89. De son côté, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer par l'intermédiaire de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan et des agences de secours telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). Plusieurs organismes volontaires participent également à cet effort, et je dois ici rendre hommage à leurs activités ainsi qu'aux efforts du Coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance humanitaire et économique, le Prince Sadruddin Agfa Khan. Une fois qu'un règlement aura été réalisé, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale auront encore un rôle à jouer, car elles devront aider l'Afghanistan à reconstruire son infrastructure et son économie détruites.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Le déminage est un problème particulièrement complexe. On n'a pas suffisamment d'informations sur la localisation de nombreux champs de mine, surtout dans les zones qui ne sont plus contrôlées par le régime. Le minage au hasard des sols portera dommage aux générations futures. Nous demandons instamment à l'Union soviétique et au régime de Kaboul de mettre à la disposition des Nations Unies toutes les informations dont ils disposent et de prêter toute leur coopération pour débarrasser l'Afghanistan de cette amère récolte.

L'avenir de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan concerne principalement les parties aux Accords de Genève. Des formes plus actives d'assistance politique telles que des élections supervisées par l'Organisation des Nations Unies, l'envoi d'une force de maintien de la paix des Nations Unies ou la tenue d'une conférence internationale ne seraient appropriées que si elles répondaient au vœu de la grande majorité des Afghans. Même alors, une telle aide des Nations Unies devrait faire l'objet de considérations pratiques importantes.

Le respect du principe d'autodétermination se situe au coeur de l'Organisation des Nations Unies et de sa Charte. Le non-respect de ce principe se situe au coeur des problèmes de l'Afghanistan. La communauté internationale ne peut imposer une solution au peuple afghan. Les seules propositions de paix qui aboutiront seront celles qui auront l'appui de toutes les parties intéressées dans ce triste conflit.

Il a souvent été question, au cours du présent débat, d'allégations de violations des Accords de Genève. Le Gouvernement britannique n'est pas partie à ces accords et il ne lui appartient pas de juger. Mais nous avons écouté avec grand soin les arguments avancés par le représentant du Pakistan dans sa déclaration au Conseil le 11 avril. Rien ne confirme les allégations du régime selon lesquelles des soldats pakistanais auraient participé au combat qui se déroule actuellement aux environs de Jalalabad. Beaucoup de journalistes, par exemple, se sont rendus sur le front, et pas un n'a vu de soldats pakistanais à l'intérieur de l'Afghanistan. Qui pourrait croire que les Afghans, qui ont si férocelement défendu leur indépendance, seraient maintenant disposés à y renoncer en faveur d'une puissance étrangère?

Nous sommes profondément préoccupés devant l'utilisation aveugle par le régime d'armes fournies par l'Union soviétique telles que des missiles Scud qui ont frappé des deux côtés de la frontière pakistano-afghane et ont fait de nombreuses victimes

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

dans la population civile. La communauté internationale devrait s'efforcer d'atténuer les effets de la guerre sur les civils, par exemple en fournissant une aide humanitaire.

Pour terminer, ceux qui, pendant neuf années cruelles, se sont battus pour libérer leur pays ne sont pas maintenant disposés à rechercher des compromis. Ils ne veulent absolument pas entendre parler d'un régime qui, avec l'aide d'une armée étrangère, a si mal géré les affaires de leur pays. Ils n'ont aucune raison de renoncer à un combat qui reçoit le soutien de l'immense majorité des Afghans. Nous, au Conseil, aurions tort de suggérer qu'ils le fassent.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'espère sincèrement que, l'ordre du jour du Conseil étant d'ores et déjà chargé au mois d'avril, d'autres situations de crise qui surgiraient dans le monde ne viendront pas s'y ajouter.

M. BLANC (France) : Je tiens tout d'abord, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, à adresser mes félicitations au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour l'accession de son pays à la présidence.

Je saisis cette occasion pour faire part à notre collègue, S. E. l'Ambassadeur du Sénégal, Mme Claude Diallo, de notre gratitude pour la façon dont elle a exercé la présidence au mois de mars.

La France a accueilli avec beaucoup d'espoir la signature, il y a maintenant une année, des Accords de Genève qui ont marqué une étape importante vers un règlement du conflit afghan. Etape importante certes, ai-je dit, mais étape seulement car, à notre sens, l'absence d'une entente entre les Afghans eux-mêmes constituait, dès l'origine, une lacune sérieuse et risquait de compromettre les perspectives de solution.

Nos craintes étaient malheureusement fondées puisque la guerre civile a pris le relais de l'intervention des troupes étrangères, imposant un prix également élevé en vies humaines et en souffrances au peuple afghan déjà si durement éprouvé par 10 années de conflit.

La prolongation de cette guerre retarde la solution politique d'ensemble du problème de l'Afghanistan que la France appelle tout naturellement de ses vœux. Cette solution passe, de toute évidence, par une entreprise de réconciliation, mais

M. Blanc (France)

celle-ci n'est possible, de notre point de vue, qu'à la condition que ceux qui incarnent, aux yeux d'une large majorité du peuple afghan, un passé douloureux sachent s'effacer pour permettre qu'un véritable dialogue s'engage entre toutes les composantes de ce peuple.

M. Blanc (France)

Seul un tel dialogue permettra à tous les Afghans d'exercer leur droit à l'autodétermination dont le Secrétaire général rappelait récemment encore la nécessité.

La France, pour sa part, sera toujours prête, dès que les conditions lui en paraîtront réunies, à favoriser ce dialogue ainsi que la mise en oeuvre d'une solution d'ensemble.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. FORTIER (Canada) : Monsieur le Président, je voudrais profiter de notre premier débat en avril pour vous féliciter de votre accession à la présidence durant cette période de grande activité. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, Mme Absa Claude Diallo, du Sénégal, qui a dirigé nos travaux durant le mois de mars avec autant de diligence que de compétence.

La population afghane a trop longtemps enduré les souffrances occasionnées par une guerre dont elle n'est aucunement responsable. Ce conflit a fait plus d'un million de morts, et davantage encore de blessés. Un tiers de la population a été déplacé. Des millions ont fui le pays. Le problème de l'Afghanistan préoccupe depuis trop longtemps la communauté internationale et les Nations Unies.

Les développements survenus ces 12 derniers mois nous ont toutefois rendu l'espoir d'une solution au conflit aghan. Les Accords de Genève ont été signés il y a un an à peine grâce à la médiation du Secrétaire général des Nations Unies et de son représentant spécial. Nous saluons le dévouement et le travail acharné qui ont permis cette réalisation, et nous avons constaté avec satisfaction le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan selon l'échéancier prévu.

Ce retrait est maintenant chose faite. Le Gouvernement du Canada estime qu'il appartient au peuple afghan de déterminer son propre avenir, sans ingérence de l'extérieur. Le Canada appuie la mise en place prochaine d'un gouvernement représentatif en Afghanistan, qui seule permettra de trouver une solution durable au conflit et de mettre fin aux effusions de sang. Les Afghans eux-mêmes doivent fixer les conditions qui permettent le retour de millions de réfugiés du Pakistan et de l'Iran, et la reconstruction de leur pays.

Le Conseil de sécurité, selon le Canada, n'est pas en mesure d'apporter une contribution directe, une contribution réelle à la solution de ces problèmes en l'absence d'un appel en ce sens du peuple afghan lui-même. L'Organisation des

M. Fortier (Canada)

Nations Unies fait déjà ce qu'elle peut là où elle le peut. Nous appuyons le Secrétaire général dans ses efforts en vue de promouvoir une solution politique au différend afghan. Nous reconnaissons l'importance de la contribution de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP) - à laquelle d'ailleurs participe le Canada - pour ce qui concerne la vérification du respect des dispositions des Accords de Genève. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer de soutenir la campagne lancée par les Nations Unies pour fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées et aux démunis de la guerre. A cet égard, je souhaite faire mention particulièrement du programme du Coordonnateur des Nations Unies pour l'Afghanistan, qui a d'ailleurs reçu le plein appui du Canada.

Pour le Canada, il est tout à fait prioritaire de procéder aux opérations de déminage, condition essentielle au retour des réfugiés en toute sécurité et à la reconstruction du pays. Nous demandons de nouveau à tous ceux qui peuvent contribuer à cette initiative importante de collaborer pleinement avec les Nations Unies.

Le problème afghan ne pourra être réglé tant et aussi longtemps que la population de ce pays ne pourra choisir librement sa propre forme de gouvernement. Les efforts des Nations Unies doivent tendre vers cet objectif. Alors, et seulement alors, les Afghans pourront-ils reconstruire leur pays dévasté et jeter les fondations d'un avenir paisible et stable pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Madagascar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. RABETAFIKA (Madagascar) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation de la République démocratique de Madagascar, adresser à vous-même, et à travers vous aux membres du Conseil, nos sincères remerciements pour l'autorisation qui nous a été donnée de participer au présent débat. Une tradition plutôt récente veut qu'un invité puisse également présenter ses félicitations et sa reconnaissance au président en exercice et au président sortant. Je me prévaux d'autant plus volontiers de cette faculté qu'il s'agit, en votre personne, du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, auprès duquel j'ai eu le plaisir et le privilège de travailler étroitement au sein du Conseil, et

M. Rabetafika (Madagascar)

de Madame la Représentante permanente de la République du Sénégal, dont nous connaissons déjà le dévouement et les nombreux mérites.

La signature à Genève, le 14 avril 1988, des accords sur le règlement concernant l'Afghanistan a été accueillie avec satisfaction, car, conclus sous les auspices des Nations Unies, ils représentent l'aboutissement de plusieurs années de négociations ardues. Il est donc normal que nous rendions hommage à toutes les parties intéressées ainsi qu'au Secrétaire général et à son représentant personnel pour les efforts d'imagination, l'esprit de compromis et la vision politique dont ils ont fait preuve.

Elément clef de la solution négociée soumise à notre approbation, le retrait des troupes étrangères s'est accompli selon le calendrier prévu par le quatrième instrument des Accords de Genève. Nous en avons suivi les péripéties. Nous saisissons maintenant la complexité et les difficultés de l'opération. Autant de raisons pour nous de reconnaître la volonté de l'Union soviétique de remplir de bonne foi ses obligations contractuelles. Ce n'est donc pas en vain que l'Assemblée générale, par sa résolution 43/20, adoptée par consensus le 3 novembre 1988, a lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent scrupuleusement et appliquent strictement les Accords de Genève, en se conformant à la lettre et à l'esprit desdits accords.

Le Secrétaire général, en rendant compte du retrait total des troupes étrangères, a souligné qu'il est à présent impératif de profiter de l'élan suscité par l'achèvement du processus d'application de cet élément des accords, pour aller de l'avant et assurer l'exécution fidèle et complète de tous les engagements pris au titre de ces accords, dont toutes les dispositions doivent être appliquées d'une façon intégrée.

Un an après la conclusion des accords, deux mois après le retrait des troupes soviétiques, nous aurions préféré entendre dire que la mise en oeuvre des instruments se déroule normalement. Au contraire, les combats s'intensifient autour des agglomérations; le nombre des morts et des blessés ne fait que croître; l'exode renforce la masse des réfugiés; et la destruction des installations économiques et sociales se poursuit.

M. Rabetafika (Madagascar)

Par ailleurs, la tension reste à un niveau guère acceptable dans la région. Les accusations mutuelles de violation se multiplient, et la Mission de bons offices des Nations Unies n'arrive pas à satisfaire aux demandes d'enquête, handicapée qu'elle est par l'insuffisance des informations, le relief accidenté, le temps écoulé depuis les incidents allégués, et les conditions de sécurité dans le secteur visé.

Il est toutefois encourageant de relever que les deux parties ont clairement réaffirmé auprès de l'UNGOMAP leur détermination d'appliquer pleinement les accords et de veiller à ce que toutes les obligations en découlant soient fidèlement remplies. Si tel est vraiment le cas, nous devons nous assurer, à travers un mécanisme approprié et efficace, que l'adhésion au premier instrument en matière de non-ingérence et de non-intervention est réelle et effective. De cette adhésion dépend, en effet, l'exercice par le peuple afghan de son droit à l'autodétermination, lequel demeure, sur le plan politique, l'objectif fondamental des accords.

Le droit à l'autodétermination est subordonné au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du non-alignement de l'Afghanistan. C'est avant tout le droit reconnu au peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, ni subversion, ni contrainte de l'extérieur, sous quelque forme que ce soit.

En mettant ceci en exergue dans sa résolution du 3 novembre 1988, l'Assemblée générale ne fait que réaffirmer les principes de la Charte développés en particulier dans la Déclaration du 24 octobre 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, et les Déclarations du 21 décembre 1965 et du 9 décembre 1981 sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Les obligations spécifiques énumérées à l'article II du premier instrument des Accords de Genève ne font que les reprendre en les adaptant à la situation en Afghanistan.

Les difficultés qui peuvent surgir dans l'application des Accords doivent, à notre avis, être aplanies selon la lettre et l'esprit de ces accords, ainsi que conformément à la Charte et aux principes du droit international, tels que ceux mentionnés dans la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux.

M. Rabetafika (Madagascar)

L'Afghanistan et le Pakistan sont membres du Mouvement des pays non alignés. Ils savent combien le Mouvement tient au respect des principes de la non-ingérence et de la non-intervention. A la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement, tenue à Nicosie en septembre 1988, les ministres ont réaffirmé le droit du peuple afghan à poursuivre ses objectifs politiques, sociaux et économiques, sans entraves, ni pressions, ni ingérences étrangères. Ils ont aussi exprimé leur confiance dans le fait que la mise en oeuvre stricte et réelle et la non-violation des dispositions des Accords auraient un impact positif sur le processus de paix, en vue de parvenir à un règlement global de toutes les questions, au bénéfice du peuple afghan.

Les Accords de Genève ne font certes que régler les problèmes afférents aux aspects extérieurs de la situation concernant l'Afghanistan. Mais de leur exécution en toute bonne foi par les signataires dépend l'instauration des conditions permettant de restaurer la paix et la stabilité dans la région et au peuple afghan de décider de son propre avenir.

L'échec dans l'application de ces accords saperait la confiance des Etats en la capacité des Nations Unies à régler les différends de manière pacifique, rendrait plus aléatoire la solution d'autres conflits régionaux, raviverait la tension internationale et compromettrait la paix et la sécurité internationales.

Je ne saurais conclure sans joindre la voix de ma délégation aux appels répétés du Secrétaire général au peuple afghan "pour qu'il taise ses divergences et saisisse cette opportunité historique qui lui permettra de résoudre le problème de façon pacifique, dans son intérêt et dans celui de son territoire, en instaurant un dialogue national devant conduire à la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale. Seul, un règlement politique d'ensemble permettra de créer des conditions indispensables au retour volontaire, en toute sécurité et avec dignité, de millions de réfugiés dans leur patrie".

Quant aux parties intéressées, dans la mesure où elles ont toujours eu conscience de leurs responsabilités, nous nous permettrons de leur rappeler simplement le principe toujours valable de réciprocité dans l'exécution des obligations nées des arrangements, contrats, accords ou traités.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de Madagascar des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Mme RASI (Finlande) (interprétation de l'anglais) : A notre avis, le débat sur la situation en Afghanistan au Conseil de sécurité n'a pas eu un début prometteur. Les déclarations que nous avons entendues indiquent que les réalités de la situation sont perçues et interprétées de manière très différente par l'Afghanistan et par le Pakistan, les deux principales parties aux Accords signés à Genève il y a presque un an. Le débat qui a suivi au Conseil de sécurité n'a montré que quelques signes de convergence de vues. Mais puisque le débat s'est poursuivi, nous souhaitons souligner quelques points importants.

Tout d'abord, il appartient à toute la communauté internationale de se préoccuper des souffrances du peuple afghan. La réponse de la communauté internationale a été positive, mais nous n'en sommes qu'au début de notre tâche en ce qui concerne les secours, le redressement et la reconstruction. La première condition politique préalable à l'amélioration de la situation a été, bien sûr, la conclusion des Accords de Genève l'an dernier après des négociations laborieuses sous les auspices des Nations Unies. Le retrait des troupes soviétiques, qui s'est achevé le 15 février dernier, a eu une importance décisive. Un règlement interne s'impose maintenant, qui mettra fin aux effusions de sang et permettra aux Nations Unies de déployer avec toute l'efficacité possible les efforts humanitaires.

Le peuple afghan a une grande endurance, mais tout le monde sait qu'il est fatigué de la guerre. La nécessité d'un règlement politique est universellement reconnue. Ainsi donc, tous les efforts doivent être déployés pour mettre fin aux souffrances du peuple afghan et pour oeuvrer en vue de l'établissement d'un dialogue intra-afghan.

Mme Rasi (Finlande)

Cependant, pour l'instant, il ne semble pas y avoir un accord suffisamment étendu pour savoir qui doit négocier avec qui et dans quelles conditions. Quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis que la réorganisation des structures politiques du pays doit être réalisée par les Afghans eux-mêmes, par des moyens pacifiques. Nous savons que le Secrétaire général a entrepris des efforts en vue de promouvoir des négociations menant à un règlement politique. Ces efforts ont tout notre appui.

La situation concernant l'Afghanistan a été portée à l'attention du Conseil de sécurité sous la forme d'une plainte contre un pays voisin, le Pakistan. Nous sommes tous conscients des obligations acceptées par les Gouvernements de l'Afghanistan et du Pakistan dans le cadre des Accords de Genève en matière de non-ingérence, de non-intervention et du retour de leur plein gré des réfugiés. S'il semble que certaines des plaintes ne peuvent être réglées même après avoir mis pleinement à contribution les services de l'UNGOMAP, il appartient aux parties aux Accords de clarifier les procédures contenues dans les Accords en matière de plainte. Si les parties reconnaissent que l'UNGOMAP ne s'acquitte pas de ses tâches de manière efficace et à leur entière satisfaction, il faudra peut-être envisager de nouvelles mesures dans le contexte des Accords déjà existants.

S'agissant de la question dont nous sommes maintenant saisis, ma délégation est prête à appuyer toute décision du Conseil de sécurité susceptible de contribuer efficacement au renforcement du respect des Accords de Genève, à rendre leur application plus effective et à promouvoir la réalisation d'un règlement politique pacifique en Afghanistan.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie la représentante de la Finlande pour les paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ce qui, bien sûr, ne signifie pas que nous en avons terminé avec l'examen du point de l'ordre du jour. Mais, compte tenu de l'importance particulière de la question et compte tenu du fait que l'Union soviétique est partie aux Accords de Genève et garante de ces accords, nous estimons qu'il est tout à fait opportun et approprié, précisément à cette étape des débats du Conseil de sécurité, de faire part de notre point de vue concernant la question examinée.

Le Président

L'Union soviétique appuie entièrement la déclaration du Gouvernement de la République d'Afghanistan faite au Conseil de sécurité à propos de la menace qui pèse contre l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté nationale de l'Afghanistan par suite de l'intensification par le Pakistan de ses actes d'agression et d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Il est tout à fait légitime, fondé et opportun que l'Afghanistan se soit adressé au Conseil de sécurité. Les événements qui se produisent actuellement en Afghanistan ne relèvent pas strictement des questions internes du peuple afghan, comme certains représentants au Conseil ont tenté de l'affirmer avec insistance, notamment le représentant du Pakistan. Un grand nombre de faits, notamment ceux cités dans l'intervention du Ministre des affaires étrangères de la République d'Afghanistan, M. Wakil, témoignent qu'il s'agit d'activités menées de l'extérieur qui menacent la souveraineté et l'indépendance de l'Afghanistan et qui prennent de plus en plus d'ampleur, menaçant ainsi la paix et la stabilité en Asie du Sud-Ouest.

Deux mois se sont écoulés depuis le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. Le strict respect par l'Union soviétique et par la République d'Afghanistan de leurs obligations au titre des Accords de Genève, confirmés par les Nations Unies et si favorablement accueillis à en juger par les déclarations officielles des dirigeants de nombreux pays, a été salué par la communauté internationale. Il ne reste pas un seul soldat soviétique en Afghanistan.

S'il ne s'agissait que de la présence militaire soviétique en Afghanistan, et comme certains l'ont dit avec insistance, il semblerait que toutes les conditions soient réunies pour engager le processus de règlement en Afghanistan sur une voie pacifique, pour parvenir à des compromis acceptables de part et d'autre et pour trouver des solutions politiques afin de surmonter les désaccords à l'intérieur de l'Afghanistan.

Toutefois, la situation en Afghanistan non seulement ne s'améliore pas mais, au contraire, s'aggrave. La guerre fratricide insensée qui oppose des Afghans à des Afghans s'intensifie et, comme l'a signalé le Gouvernement soviétique dans sa déclaration du 11 mars, cela s'explique en grande partie par le fait que l'opposition armée afghane encouragée, stimulée par certains milieux militaires et

Le Président

politiques au Pakistan, aux Etats-Unis, en Arabie saoudite et d'autres pays, et ignorant tout appel raisonnable du Gouvernement de la République à la réconciliation nationale, a recouru à des méthodes exclusivement militaires pour trouver une solution et recherche la prise du pouvoir par la force.

Laissant de côté les aspects purement internes de la guerre civile en Afghanistan - car ce n'est pas de cela dont il s'agit maintenant à la présente réunion du Conseil - si on opte pour l'objectivité et l'honnêteté, il est impossible de nier que la détérioration de la situation en Afghanistan a été provoquée et continue de l'être en grande partie, et, je dirais, dans une mesure déterminante, par une ingérence incessante dans les affaires intérieures des Afghans, au mépris du droit international, de la Charte des Nations Unies et des Accords de Genève. Cette ingérence s'est brutalement accrue après le retrait des troupes soviétiques.

Au cours du mois de mars dernier, le Président de la République d'Afghanistan, M. Najibullah, a par deux fois adressé un message au Secrétaire général des Nations Unies pour attirer l'attention sur le fait que le cours dangereux des événements et la situation grave qui existe dans les provinces afghanes limitrophes du Pakistan par suite de la politique d'ingérence d'Islamabad dans les affaires intérieures afghanes a pris un tournant encore plus manifeste et plus net.

Comme l'a fait observer le Président Najibullah dans son message du 22 mars 1989 :

"Les choses se sont détériorées comme jamais auparavant par suite de l'intervention directe de l'armée et des services de renseignements militaires pakistanais qui appuient, encouragent et équipent l'opposition armée extrémiste et lui apportent un soutien logistique en territoire afghan."

(A/44/189, p. 3)

Le Président

Le message du Président Najibullah a été publié aux Nations Unies dans un document paru sous la cote A/44/189.

L'ingérence du Pakistan dans les affaires afghanes remonte à plusieurs années. Les faits là-dessus sont connus de tous. Il en a d'ailleurs été question de manière fort détaillée lors des pourparlers qui ont conduit à la signature des Accords de Genève, dont l'un des principaux objectifs était de mettre un terme à cette ingérence du Pakistan.

C'est pourquoi, pour pouvoir comprendre la raison pour laquelle le Conseil de sécurité se trouve dans la nécessité de traiter du problème afghan sous l'angle de la politique du Pakistan vis-à-vis de l'Afghanistan, il faut d'abord analyser la situation actuelle en ce qui concerne l'application des Accords de Genève.

Comme chacun le sait, ces accords sont fondés sur la prise en considération des intérêts aussi bien des Afghans eux-mêmes que des parties impliquées dans le conflit. C'est cela qui a finalement permis la signature de ces accords, à l'issue d'un travail laborieux et minutieux auquel ont considérablement contribué le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, et son représentant spécial, M. Diego Cordovez. Y a-t-il un membre du Conseil qui puisse contester que seul le respect mutuel - je répète, "mutuel" - par toutes les parties de leurs obligations au titre des Accords de Genève peut garantir la réalisation des objectifs fixés au moment de la signature des Accords de Genève, il y de cela un an?

Je voudrais aujourd'hui de nouveau appeler l'attention sur les propos tenus par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques le 23 mars, M. Eduard Chevardnadze :

"La raison essentielle pour laquelle la situation en Afghanistan continue d'inspirer des craintes et des préoccupations ne réside pas dans une quelconque faiblesse des Accords de Genève, mais dans ce que ceux-ci n'ont toujours pas été pleinement exécutés. (S/20549, annexe, p. 3)

En décidant, avec l'accord des dirigeants afghans, de procéder au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, l'Union soviétique est évidemment partie de l'idée que l'ingérence étrangère dans les affaires afghanes à partir du territoire pakistanais serait complètement éliminée. Les obligations de l'Union soviétique en ce qui concerne le retrait des troupes étaient contrebalancées dans les Accords de Genève par les obligations clairement assumées par le Pakistan s'agissant de sa politique future à l'égard de son voisin afghan.

Le Président

Je voudrais faire remarquer que les obligations incombant au Pakistan ne sont nullement des obligations spécifiques qui le placent dans une situation particulière. Ces obligations ne font que confirmer, dans le cadre de la situation concrète des relations entre l'Afghanistan et le Pakistan, les principes universellement reconnus du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies - au sens de la définition donnée par les Nations Unies au concept de l'agression - et dans d'autres instruments internationaux. Lorsque nous faisons allusion aux Accords de Genève et aux violations de ces derniers par le Pakistan, nous le faisons uniquement pour dénoncer et mettre en lumière les violations, par ce dernier, des principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies, d'où la nécessité impérieuse et urgente d'un examen de la question par le Conseil de sécurité.

Mais revenons aux Accords de Genève - par exemple à l'un des documents clefs qui composent l'ensemble des Accords. Ce document s'intitule - et c'est à dessein que j'en cite le titre officiel en entier - Accord bilatéral entre la République d'Afghanistan et la République islamique du Pakistan sur les principes concernant les relations mutuelles et notamment la non-ingérence et la non-intervention. Et comparons ce que disent ces accords et ce qui se passe en réalité.

C'est ainsi qu'il est dit noir sur blanc dans cet accord - et je songe en particulier ici au paragraphe 8 de l'article II - que chacune des parties s'engage à interdire sur son territoire le recrutement à des fins d'actes hostiles à l'encontre de l'autre partie. Maintenant, voyons ce qu'est la réalité.

Des informations nous parviennent constamment des camps de réfugiés selon lesquelles les citoyens afghans sont contraints - souvent par la force - d'entrer dans des unités de combat de l'opposition. L'ampleur de ce recrutement s'accroît de jour en jour et suscite parmi les réfugiés un mécontentement et une résistance de plus en plus grands. L'importance du recrutement sur le territoire du Pakistan s'est particulièrement accrue ces dernières semaines à la suite des revers importants subis par l'opposition armée aux abords de Jalalabad. Ce genre d'activité est strictement proscrite par les Accords - au bas desquels figure la signature du représentant du Pakistan. Le Gouvernement pakistanais ne sait-il pas ce qui se passe; on peut se le demander.

Le même article de l'Accord en question traite de l'interdiction de procéder, sur le territoire du Pakistan, à la formation des personnes recrutées de cette façon. Par ailleurs, chacun sait qu'aujourd'hui encore, sur le territoire du

Le Président

Pakistan, fonctionnent plus de 100 centres d'entraînement destinés à la formation des insurgés afghans. Soit dit en passant, l'entraînement se fait dans les installations des forces armées pakistanaïses, où sont formés des artilleurs, des saboteurs, des spécialistes de lancement de missiles Stinger et Blowpipe, ainsi que des commandants d'unités d'une opposition intransigeante.

En outre, ledit Accord interdit d'armer les insurgés; il est donc strictement interdit de leur fournir des armes. Mais à qui fera-t-on croire que les unités des moudjahidin formées en territoire pakistanaïse sont envoyées depuis ce territoire en Afghanistan les mains nues, et avec des balles à blanc? A la vérité, ces unités franchissent la frontière afghano-pakistanaïse complètement équipées pour le combat. Elles ne disposent pas seulement de fusils; elles ont également de l'artillerie, des missiles antichars autoguidés et d'autres dispositifs de combat modernes. Et tout cela leur est fourni en territoire pakistanaïse. Autrement dit, la partie pakistanaïse, en violation des Accords de Genève, autorise l'utilisation active de son territoire, fréquemment et à des fins manifestement hostiles, contre un pays voisin.

Le Président

Pareil comportement est nettement agressif et ne correspond à aucune des règles du droit international.

En conséquence, le Gouvernement du Pakistan doit-il ou non assumer la responsabilité de ce qui se passe sur son propre territoire où la structure d'ingérence militaire et politique systématique dans les affaires de l'Afghanistan n'est pas seulement maintenue mais renforcée en violation flagrante des Accords de Genève et des normes universellement reconnues du droit international?

La réponse ne peut être que positive si l'on envisage la question sous l'angle du respect des obligations contractées par le Pakistan aux termes de la Charte des Nations Unies et des Accords de Genève.

J'aimerais à présent attirer l'attention du Conseil sur le caractère illégal et agressif des actes dans lesquels est impliqué le Pakistan, non pas seulement sur son propre territoire, mais sur le territoire même de l'Afghanistan. L'ingérence du Pakistan dans les affaires afghanes y revêt une forme complètement différente et encore plus dangereuse. Elle équivaut à une participation directe des troupes pakistanaises aux combats sur le territoire afghan.

Cela est particulièrement évident dans le cas de la situation près de Jalalabad. En quoi consiste la participation directe du Pakistan au siège de cette ville?

Elle revêt plusieurs formes. Pour commencer, comme l'ont indiqué à maintes reprises les médias occidentaux, des hommes de troupe et des instructeurs pakistanais organisent pratiquement toutes les opérations des moudjahidin auxquels ils fournissent les informations des services de renseignement. Au quartier général de l'armée de terre du Pakistan, à Rawalpindi, et dans d'autres endroits on procède à l'entraînement de soldats pakistanais qui seront ensuite envoyés comme conseillers dans les détachements de l'opposition qui opèrent en Afghanistan.

De nombreux organes de la presse mondiale, notamment ceux que l'on ne peut en aucun cas soupçonner de sympathie pour la révolution afghane, n'hésitent pas à appeler les choses par leur nom. Soit dit en passant, leurs dépêches ne sont rédigées ni à Moscou ni à Kaboul.

Le New York Times du 22 mars 1989, faisant allusion à une information venue d'Islamabad, nous apprend que les représentants des services de renseignements des Etats-Unis et du Pakistan ont approuvé un plan visant le blocus de Jelalabad.

Le Président

Il est difficile d'accuser le correspondant du Christian Science Monitor de propager des informations dénuées de fondement sur le Pakistan alors que dans son numéro du 23 mars il dit, parlant d'informations en provenance des moudjahidin, que l'attaque contre Jalalabad avait été orchestrée par les services de renseignements pakistanais.

Il convient de se demander si cela est conforme à l'obligation contractée par le Pakistan, aux termes des Accords de Genève, de respecter la souveraineté de l'Afghanistan et de ne rien faire pour saper le système en place dans ce pays.

Mais ce n'est pas tout. Le plus souvent ce sont des soldats et des officiers pakistanais appuyant les unités de l'opposition qui entretiennent et font fonctionner le matériel militaire mis à la disposition des insurgés par le Pakistan, l'artillerie à longue portée et jusqu'aux hélicoptères.

Par exemple, le correspondant du New York Times à Washington a écrit le 26 février que "de l'aveu de hauts fonctionnaires de l'Administration américaine, des conseillers militaires et des techniciens pakistanais prêtent main forte à l'opposition pour utiliser" - j'insiste sur "utiliser" - "et pour entretenir le matériel sur le territoire afghan, mais l'Administration américaine n'est pas encline à s'y opposer".

Nous savons également que des unités de détachements tribaux pakistanais - les prétendues milices - participent aux combats sur le territoire afghan. Ils représentent actuellement plus de 6 000 personnes. Il est impossible d'imaginer que les milices, qui sont composées de citoyens pakistanais, aient agi dans le cas présent sans l'accord des autorités pakistanaises. Trois autres régiments composés de miliciens, soit au total 15 000 personnes, reçoivent actuellement un entraînement au Pakistan en vue d'être déployés dans le secteur de Jalalabad. Pour autant que nous sachions, ils sont en ce moment même déployés sur le territoire afghan. Personne n'ignore non plus que d'autres conseillers étrangers opèrent sur le territoire de l'Afghanistan. De quels pays viennent-ils? Qui sont-ils? On peut l'apprendre en lisant la presse américaine et la presse d'Europe de l'ouest.

A cet égard, je voudrais rappeler au Pakistan la disposition clef des Accords de Genève, la renonciation à toute intervention contre l'autre partie, qui figure dans le titre même de l'Accord entre l'Afghanistan et le Pakistan sur les principes de leurs relations mutuelles.

Le Président

Il nous semble qu'Islamabad l'a délibérément oubliée. Mais peut-être n'ont-ils jamais eu l'intention de respecter cette disposition lorsqu'ils ont signé les Accords de Genève. Mais cela serait de la perfidie et nous ne voulons pas aboutir à cette conclusion.

Quotidiennement, depuis plusieurs semaines, une quantité impressionnante de roquettes, d'obus et de mines est dirigée contre Jalalabad, jusqu'à 20 000 certains jours. Non seulement les positions des troupes gouvernementales mais également les quartiers résidentiels de Jalalabad sont soumis aux bombardements et c'est ainsi qu'il y a des centaines de morts et de blessés parmi la population. Qui met ces missiles et cette artillerie lourde à la disposition des extrémistes? Comment parviennent-ils entre leurs mains?

Nous n'avons qu'à imaginer sur quelle échelle se font les approvisionnements en munitions pour permettre le bombardement de Jalalalab - sur laquelle une énorme quantité d'obus est déversée chaque jour - pour comprendre que ces approvisionnements se font pratiquement sans interruption. Et cette chaîne de montage, cette machine de guerre pour le transport des armements fonctionne jour après jour, semaine après semaine, mois après mois.

Le Président

Il y a différentes façons d'introduire des armes sur le territoire afghan. Depuis peu, des hélicoptères militaires porteurs de signes distinctifs pakistanais atterrissent chez les insurgés et livrent des armes, des munitions et de l'équipement aux rebelles. Des livraisons militaires sont également effectuées par transport terrestre pakistanais.

Tout cela n'est un secret pour personne, et moins encore pour les Pakistanais eux-mêmes. Certains d'entre eux s'élèvent contre le jeu dangereux auquel se livrent les milieux militaires pakistanais. Par exemple, le Président du Parti national populaire pakistanais, Abdul Wali Khan, a déclaré publiquement que bon nombre de ses compatriotes avaient eux-mêmes vu, semaine après semaine, que l'on expédiait des armes et d'autres cargos par camions militaires du Pakistan en Afghanistan. Récemment, il a lancé un appel aux dirigeants de l'opposition armée pour qu'ils mettent un terme à la guerre fratricide.

Plus de 30 membres de la Cour Suprême de Lahore, au Pakistan, ont récemment fait une déclaration sur les événements en Afghanistan. Ils ont noté, entre autres, que les autorités pakistanaises, incitées par les Etats-Unis, faisaient peser une menace sur leur propre peuple.

Il y en a peut-être qui pensent que nous ne devrions pas fonder notre évaluation de la politique des milieux militaires du Pakistan uniquement sur les sources pakistanaises que j'ai citées. Prenons-en d'autres. Le New York Times du 13 avril 1989 relevait que les services de renseignements pakistanais :

"depuis 10 ans fournissent à l'opposition une aide technique et de coordination, et servent de filière pour fournir à ces groupes des armes et de l'équipement en provenance des Etats-Unis et de l'Arabie saoudite."

Plus tôt, le 26 février, le même journal affirmait que :

"les Etats-Unis continueront d'utiliser les services de renseignements pakistanais en tant que filière pour acheminer l'aide militaire aux rebelles afghans."

Pour brosser un tableau complet, je voudrais citer un autre journal américain respectable. Le 16 avril 1989, le Washington Post notait que le Gouvernement des Etats-Unis :

"fournit à l'opposition des armes qui se chiffrent par centaines de millions de dollars; elles sont acheminées par le Pakistan."

Il se pourrait bien que le journal sous-estime la situation.

Le Président

Plus tôt, le 9 mars 1989, le Washington Post déclarait tout aussi catégoriquement :

"Les livraisons d'armes de manière continue, essentiellement des Etats-Unis, sont sous le contrôle du Pakistan, par l'intermédiaire de ses services spéciaux, particulièrement de ses services de renseignements."

L'opposition afghane intransigeante sait fort bien quels sont ses protecteurs pakistanais et ce qu'elle en obtient. En fait, le "président" du prétendu gouvernement provisoire, M. Mojaddidi, a déclaré lors d'une interview publiée dans le journal suisse Le Journal de Genève du 14 avril 1989 que l'opposition armée entretient depuis des années des liens d'amitié avec les milieux militaires pakistanais grâce au fait que "tout l'équipement de nos détachements se fait par eux et est acheminé à partir du territoire pakistanais".

Comment peut-on concilier tous ces éléments et tous ces aveux avec l'article II (12) de l'Accord bilatéral de Genève de non-intervention entre l'Afghanistan et le Pakistan, qui a trait à l'obligation d'empêcher le transport d'armes, de munitions et d'équipement par des individus et des groupes qui mènent des activités subversives, et qui créent le désordre et des troubles dans le territoire de l'autre partie à l'Accord.

Le Gouvernement de l'Afghanistan qualifie à juste titre les actes du Pakistan d'agression contre la République d'Afghanistan et de violation grossière par Islamabad des normes universellement reconnues du droit international, de la Charte des Nations Unies et des Accords de Genève.

Dans l'intervention au Conseil de sécurité du représentant du Pakistan, les preuves de l'ingérence pakistanaise citées par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Afghanistan, M. Wakil, ont été qualifiées d'accusations sans fondement et d'affirmations injustifiées. Les citations que je viens de faire montrent ce que valent les dénégations effrontées de la partie pakistanaise devant la vérité criante. Quelle que soit la volonté de certaines parties d'essayer de convaincre le Conseil que ce qui est noir est blanc, nous sommes certains que tous ici présents - même ceux qui ces jours-ci défendent publiquement le Pakistan - savent bien au fond ce que sait le monde entier : qu'il s'agit d'une violation vaste et flagrante des Accords de Genève par le Pakistan, qui représente, quant au fond, une agression contre l'Afghanistan. Par suite de l'ingérence du Pakistan

Le Président

dans le conflit interne afghan, une nouvelle dimension dangereuse s'est ajoutée : un affrontement militaire entre le Pakistan et la République d'Afghanistan.

Ce qui se produit maintenant avec l'aide du Pakistan, c'est une destruction systématique de l'industrie, de l'agriculture et de toute l'infrastructure économique de l'Afghanistan. Des milliers et des milliers de personnes innocentes sont sacrifiées. On procède à une annihilation impitoyable de Jalalabad et d'autres villes afghanes par des bombardements avec des dizaines de milliers d'obus et de projectiles lourds fournis par le Pakistan.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant, comme l'a fait observer M. Wakil dans sa déclaration, que l'intensification de l'agression de la part du Pakistan ait entraîné une recrudescence des sentiments patriotiques parmi les Afghans. Ainsi, dans la province occidentale de Herat, des milliers de citoyens ont manifesté leur désir de se porter volontaires pour aller défendre Jalalabad contre les détachements rebelles qui l'attaquent. En même temps, plusieurs commandants sur place de détachements armés opérant dans les provinces de Paktia et d'Herat ont répondu à l'appel du Président Najibullah en faveur d'un cessez-le-feu et ont entamé des négociations avec les autorités afghanes.

Chacun sait que la férocité des combats autour de Jalalabad s'explique par le fait que la prise de cette ville fait partie d'un plan ambitieux de mettre en place là-bas un "gouvernement" créé par l'Alliance des Sept. L'installation d'un tel "gouvernement" non représentatif et limité - dont l'objectif est de saisir le pouvoir dans le pays - ne constitue nullement une étape vers la formation d'un gouvernement de coalition largement représentatif, susceptible d'apporter la paix au peuple afghan. Il s'agit en fait d'un recul par rapport à cet objectif. Les premières semaines de fonctionnement du "gouvernement provisoire" ont montré de façon très claire que sa mise en place n'a fait qu'aggraver l'affrontement et provoquer l'escalade des effusions de sang.

Le Président

En outre, il n'est pas fortuit que la formation de ce gouvernement, qui se trouve en fait aux mains des milieux militaires pakistanais, coïncide avec le retour à l'idée de la création d'une confédération pakistano-afghane.

La question se pose de savoir comment concilier l'engagement signé à Genève par le Pakistan de respecter la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan avec de tels appels. Bien entendu, il serait possible d'ignorer les déclarations faites à ce sujet si elles n'émanaient que de politiciens extrémistes de bas niveau, mais le fait qu'un retour éventuel à une telle idée n'est pas rejeté par le Président du Pakistan ne peut que nous alarmer.

Ainsi, une comparaison, même brève, entre ce que devraient faire les parties conformément au droit international et aux Accords de Genève et ce qui se déroule dans la réalité montre, de manière convaincante, comment le Pakistan contourne sans ambages les normes internationales. Parmi les 13 articles qui constituent l'accord bilatéral conclu entre l'Afghanistan et le Pakistan, qui représente une partie extrêmement importante de l'ensemble des Accords de Genève, il n'y en a quasiment aucun qui n'ait été violé par Islamabad.

La République afghane étant la cible des actes militaires hostiles et autres actes perpétrés par le Pakistan, elle est entièrement et moralement fondée à saisir le Conseil de sécurité de la question pour qu'il soit mis fin à l'agression et à l'ingérence du Pakistan dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Aujourd'hui, la communauté internationale doit se saisir de cette question hautement prioritaire inscrite à son ordre du jour : il faut faire en sorte que les Accords de Genève, dont le but est de faire cesser la guerre fratricide en Afghanistan, ne soient pas bafoués. On ne peut permettre que les événements en Afghanistan dégénèrent en un conflit encore plus grave, aux conséquences imprévisibles.

Il devient de plus en plus évident que les calculs de ceux qui, se berçant d'illusions, croyaient que le retrait des troupes soviétiques entraînerait immédiatement après la chute du Gouvernement de la République afghane, se sont révélés faux. La République afghane vit et lutte dans les conditions difficiles créées par les sabotages de l'opposition. Mais, en Afghanistan, on comprend de plus en plus que le Gouvernement de la République, son armée et les couches de la

Le Président

population qui l'appuient sont en mesure de résister aux forces de l'opposition et à l'agression extérieure. Le moment n'est-il pas venu d'en tirer les conclusions qui s'imposent? Le moment n'est-il pas venu de réfléchir aux conséquences d'une guerre qui perdure en Afghanistan et aux souffrances engendrées par cette perspective pour le peuple afghan? J'adresse cette question à ceux qui se sont prononcés, au Conseil de sécurité, pour la jihad.

La preuve nous en est donnée par la série d'actes perpétrés par la faction "intransigeante" de l'opposition armée afghane qui s'efforce, par tous les moyens, de s'emparer du pouvoir en recourant à des méthodes barbares. Sa tactique comprend le blocus, la faim, le bombardement massif de quartiers d'habitations des villes par des tirs d'artillerie lourde et de mortier et les explosions terroristes de bombes dans les écoles, les hôpitaux, les cinémas et même les mosquées. Tous ces actes visent avant tout la population pacifique - les femmes, les enfants et les personnes âgées. L'ampleur des actes destructeurs ne cesse de croître, entraîne de plus en plus de pertes pour l'économie du pays et inflige de nouvelles souffrances à sa population.

Le prolongement de la guerre aggrave notamment le problème du retour des réfugiés en Afghanistan, car il est indéniable que les forces déployées par l'opposition pour attaquer Jelalabad ont entraîné de nouveaux courants de réfugiés dans la région. En ce qui concerne les plans de redressement, de reconstruction et de développement de l'Afghanistan prévus dans les Accords de Genève, leur mise en oeuvre est évidemment retardée d'autant et pourra être retardée encore plus si on ne s'efforce pas, dès maintenant, de freiner la machine de guerre.

Il ne fait aucun doute que l'augmentation future des livraisons d'armes à l'opposition "intransigeante" procède d'une politique délibérée visant la recherche d'une solution militaire au problème afghan, bien que l'enjeu incohérent d'une telle solution soit déjà clair pour beaucoup.

Jusqu'à présent, nous avons parlé de la situation en Afghanistan et des relations entre l'Afghanistan et le Pakistan. Néanmoins, je souhaiterais que les membres du Conseil de sécurité réfléchissent à la question de savoir si les événements qui se déroulent en Afghanistan peuvent influencer sur les processus dans d'autres régions. Force nous est de constater que les violations cyniques des Accords de Genève sapent l'élément prépondérant de tout accord : la confiance sur

Le Président

laquelle il repose. Or chacun sait que la conclusion des Accords de Genève n'a pas été simple; elle a exigé des efforts considérables, des pourparlers prolongés et compliqués qui reposaient naturellement sur l'idée que les Accords seraient respectés et strictement mis en oeuvre.

Nous nous posons donc légitimement la question suivante : que se passera-t-il dans d'autres régions où, grâce aux efforts de nombreux Etats et à la participation active des Nations Unies, se dessine un mouvement vers des accords qu'il faut encore élaborer et parachever? Le refus de certaines parties aux Accords de Genève de remplir leurs obligations ne va-t-il pas saper la confiance que placent dans le règlement réel de ces conflits, par le biais de pourparlers, les parties à d'autres conflits et la confiance que placent dans les efforts de l'Organisation des Nations Unies les peuples qui continuent, dans les nombreux foyers de tension existant de par le monde, y compris au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est, de chercher à mettre fin à leurs luttes intestines et à leurs conflits internes?

Il faut bien reconnaître que saper la confiance dans les accords internationaux ne peut avoir qu'un effet négatif sur le climat international et jeter une ombre sur les perspectives de règlement des conflits dans d'autres régions du monde. Cela ébranle également la confiance dans les garanties qui assortissent ces accords éventuels et dans les pays garants qui tournent le dos à leurs obligations. Est-ce que la communauté internationale, est-ce qu'un seul de ses membres gagnerait quoi que ce soit à la remise en cause de ce principe fondamental de la vie internationale : pacta sunt servanda? Nous sommes convaincus que non.

D'autres aspects des événements examinés doivent également préoccuper le Conseil de sécurité. Le terrorisme international constitue, de l'aveu général, le problème le plus grave, et son acuité, malheureusement, ne diminue pas. A cet égard, il est tout à fait irresponsable d'accorder à l'opposition afghane "intransigeante", dans les rangs de laquelle agissent des terroristes avérés, les armes les plus perfectionnées, surtout des missiles Zenith, Stinger et Blowpipe, des missiles antichar et d'autres armes qui peuvent être aussi utilisés en dehors des champs de bataille.

Le Président

Il est quasiment impossible de contrôler l'utilisation de ces armes, comme l'expérience le montre, et cela représente un risque très réel de voir utiliser ces types d'armes dans l'exécution d'actes de terrorisme de caractère international. L'augmentation considérable et rapide de la production d'opium dans le territoire contrôlé par l'opposition afghane fait peser une grave menace sur la communauté internationale. Comme le faisait observer The New York Times du 28 mars dernier, le transport qui a apporté du matériel militaire américain aux insurgés a rapporté au Pakistan quelque 700 à 800 tonnes de stupéfiants en 1988. C'est là matière à réflexion pour ceux qui ont déclaré la guerre aux stupéfiants et s'efforcent de mettre fin au trafic illégal de la drogue. Comment résoudre la situation ainsi créée? La seule option raisonnable, c'est le retour au respect des Accords de Genève et la mise en oeuvre des processus prévus dans la résolution de consensus sur l'Afghanistan, adoptée lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, laquelle, entre autres, :

"Souligne la nécessité d'un dialogue intra-afghan pour la mise en place d'un gouvernement largement représentatif qui assure l'appui le plus étendu et la participation immédiate de tous les éléments de la population afghane;"
(Résolution de l'Assemblée générale 43/20, par. 8).

L'examen par le Conseil de sécurité de la question afghane devrait influencer sur ceux qui méconnaissent ces accords et créent de nouveaux obstacles sur la voie d'un règlement de la question afghane; et, plus important encore, il doit contribuer à faire cesser l'ingérence extérieure qui vise à encourager la guerre fratricide en Afghanistan.

Je voudrais rappeler au Conseil que le Gouvernement de la République d'Afghanistan, en application de la politique de réconciliation nationale, a déclaré à maintes reprises qu'il était disposé à trouver des solutions de compromis et ne revendiquait pas le monopole du pouvoir. Toutefois, l'aventurisme des insurgés et leur refus d'entamer tout dialogue avec Kaboul - et cela, naturellement, est partiellement influencé par la position de leurs protecteurs - entravent le démarrage d'un processus de règlement pacifique. Par conséquent, l'objectif fixé dans la résolution de consensus de l'Assemblée générale demeure inachevé. Une mesure importante vers la réalisation de cet objectif serait un cessez-le-feu entre les factions qui s'affrontent en Afghanistan.

Cela est absolument indispensable, puisqu'il est difficile de compter sur la possibilité d'une réconciliation lorsque les canonnades, les tirs de missiles et

Le Président

les explosions ne permettent pas de s'entendre l'un l'autre et lorsque les passions guerrières sont aussi enflammées. Et nous devons cesser d'alimenter le feu de l'affrontement militaire à l'aide de nouvelles fournitures d'armes pour empêcher que l'incendie de la guerre de s'étende encore davantage.

Le Gouvernement de la République d'Afghanistan a confirmé à maintes reprises sa volonté d'opter pour la cessation de toutes fournitures d'armes par l'Union soviétique à condition que l'autre partie agisse de même. Mais, naturellement, il ne peut prendre unilatéralement de telles mesures dans la situation qui prévaut actuellement.

En décembre dernier, prenant la parole lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, M. Gorbatchev avait proposé aux parties au conflit :

"... un cessez-le-feu complet, qui entrerait en vigueur le 1er janvier 1989, la cessation de toutes les opérations offensives ou de bombardement, les groupes afghans d'opposition conservant, pendant la durée des négociations, les territoires sous leur contrôle; parallèlement, arrêt, à la même date, de toutes les fournitures d'armes à tous les belligérants; pendant la période de la mise en place d'un gouvernement largement représentatif prévue dans la résolution de l'Assemblée générale, on enverrait à Kaboul et dans d'autres centres stratégiques du pays un contingent de forces de maintien de la paix des Nations Unies; nous prions aussi le Secrétaire général de contribuer à la prompte concrétisation de l'idée de convoquer une conférence internationale sur la neutralité et la démilitarisation de l'Afghanistan." (A/43/PV.72, p. 21)

Une première mesure sur la voie d'une telle conférence serait la réunion d'experts ou d'un groupe de travail qui procéderaient à un échange de vues sur le règlement afghan. Les représentants des principales forces afghanes, les voisins directs de l'Afghanistan et les garants des accords de Genève pourraient participer à ces rencontres, tenues sous l'égide des Nations Unies. En ce qui concerne les affaires afghanes internes, il va de soi qu'elles doivent être résolues par les Afghans eux-mêmes. Pour ce faire - nous le répétons -, le dialogue s'impose, mais il doit s'agir d'un dialogue intra-afghan, tel que prévu dans la résolution de consensus qui a été adoptée lors de la session de l'an dernier de l'Assemblée générale et à laquelle, jusqu'à présent, l'opposition intransigeante refuse, opiniâtrement et catégoriquement, de se conformer. La guerre est son choix. Nous

Le Président

voulons espérer que ce n'est pas là un choix définitif. Il est encore temps de revenir à la raison. Une très grande responsabilité à cet égard retombe sur les forces extérieures qui financent, arment et influencent politiquement l'opposition intransigeante.

Le peuple afghan a considérablement besoin d'aide et non pas d'armes, d'une aide économique, alimentaire et médicale. Toutefois, nous regrettons profondément que, jusqu'à ce jour, la réalisation des programmes d'aide économique et humanitaire à l'Afghanistan soit délibérément et ouvertement politisée et fasse l'objet de certaines réserves pour ce qui est de savoir où et à qui elle doit être fournie et à qui elle ne peut l'être, ce qui déforme la nature même de cette aide qui est avant tout humanitaire.

Un élément important de la contribution des Nations Unies au règlement afghan est l'approbation par le Conseil de sécurité de la présence en Afghanistan et au Pakistan de groupes d'observateurs militaires. Nul n'ignore que la partie pakistanaise a jusqu'à présent limité sévèrement les activités de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, qui s'est vu ainsi empêcher de fonctionner efficacement.

La partie pakistanaise, mentionnant la difficulté de garantir la sécurité personnelle des observateurs, ne leur permet pas parfois de parvenir jusqu'aux points où se trouvent les camps d'insurgés et leurs bases et où des unités de l'opposition armée sont déployées, redéployées et d'où elles sont envoyées en Afghanistan, ou encore l'autorisation d'inspecter est octroyée par les autorités pakistanaises avec tant de retard qu'après violation, la visite sur les lieux où elle s'est produite devient quasiment absurde et ne donne rien. C'est précisément la raison pour laquelle le représentant du Pakistan, dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil de sécurité, a insisté sur le fait que les inspections de l'UNGOMAP n'avaient pas confirmé, selon lui, les violations des Accords de Genève par Islamabad. Mais, n'oublions pas qu'il n'y a, au Pakistan, que 20 observateurs des Nations Unies et que l'on crée des conditions telles qu'il leur est impossible de voir ou d'entendre quoi que ce soit.

Le Président

Cependant, la présence même de l'UNGOMAP, dans une certaine mesure au moins, met un frein aux activités des cercles militaires pakistanais. Et c'est là toute son utilité. La partie pakistanaise a donné ces derniers jours son accord pour l'ouverture de trois points d'observation sur la frontière pakistano-afghane. Il s'agit là d'un pas positif. Cependant si la partie pakistanaise souhaite véritablement démontrer qu'elle a décidé de mettre un terme à son ingérence dans les affaires afghanes, pourquoi alors ne pas donner son accord pour les quatre autres points d'observation qui ont été mentionnés en Afghanistan, afin que les livraisons d'armes et que le personnel militaire n'empruntent pas les routes et chemins où il n'y a pas de postes d'observations des Nations Unies.

Dans les conditions actuelles et devant l'évolution dangereuse de la situation, l'UNGOMAP doit accroître son efficacité et ses moyens. La participation de militaires pakistanais aux affrontements en Afghanistan, tout le système d'équipement matériel et technique des opérations militaires "d'opposition irréductible", sont autant de tâches qui méritent toute l'attention de ce mécanisme de contrôle. La question à l'ordre du jour reste de savoir s'il faut augmenter le personnel de l'UNGOMAP, ainsi que ses responsabilités pour contrôler l'application des Accords de Genève. Si le Pakistan n'a rien à cacher à la communauté internationale, il ne doit pas s'opposer à ces mesures. Une année s'est écoulée depuis la signature des Accords de Genève, le 14 avril. Il convient de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts qu'il a déployés eu égard à l'application des Accords de Genève. Comme il l'a souligné dans la déclaration qu'il a prononcée à cette occasion, ceux-ci doivent être respectés scrupuleusement et honnêtement par toutes les parties concernées. Nous espérons que le Secrétaire général des Nations Unies continuera à apporter son soutien pour parvenir à un règlement politique rapide en Afghanistan, conformément au mandat qui lui a été confié dans la résolution 43/20 de l'Assemblée générale, et qu'il transmettra les informations qu'il recevra à ce sujet.

Le Conseil de sécurité doit se pencher avec sérieux sur la question de la recrudescence militaire en Afghanistan et user de son autorité pour trouver une solution au problème le plus rapidement possible. L'Union soviétique appuie les propositions concrètes présentées à cet égard par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan au cours de son intervention au Conseil de sécurité.

Le Président

Le représentant du Pakistan a rappelé dans son intervention que la coopération soviéto-pakistanaise avait été positive, en particulier lors de l'élaboration l'an dernier de la résolution de consensus, ainsi que des accords bilatéraux, ou des contacts établis avec les représentants de l'opposition afghane. Nous ne voulons certainement tourner le dos à personne ni éloigner qui que ce soit. Nous sommes ouverts à toutes formes de contacts et de négociations, ici à l'ONU ou ailleurs, dans l'espoir de trouver un compromis et des solutions mutuellement acceptables pour ramener la paix sur le sol afghan. Ceci est également valable pour les objectifs que nous nous sommes fixés ici au Conseil de sécurité. Nous souhaitons vivement entretenir avec le Pakistan des relations normales, bien étroites et même amicales, comme c'est le cas avec d'autres pays. Ainsi, lorsque au cours de la visite du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique à Islamabad au Pakistan, on s'est accordé sur la thèse selon laquelle il ne saurait y avoir de solution militaire au problème afghan ou lorsqu'on estimait que le Pakistan respecterait strictement les Accords de Genève, nous avons consigné ces positions dans une résolution conjointe. Nous ne doutons pas qu'au Pakistan il y a des dirigeants politiques qui reconnaissent tout le sérieux des obligations contractées par leur pays à Genève. Mais il y a aussi d'autres milieux influents, et malheureusement, ce sont précisément eux qui donnent le ton en ce qui concerne le problème de l'Afghanistan. Ils ne peuvent renoncer à une politique expansionniste et chauviniste, et ils mènent une politique qui méprise de manière flagrante et cynique les obligations internationales contractées par le Pakistan. Nous ne pouvons ni voulons accepter qu'il y ait écart entre les déclarations et les actes des dirigeants pakistanaïes. Comme l'a souligné il y a peu de temps le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Edouard Chevarnadze, quand il a accueilli le Représentant spécial du Premier Ministre du Pakistan, les actes d'agression perpétrés par le Pakistan contre l'Afghanistan préoccupent sérieusement l'Union soviétique. Ces actes font peser de graves menaces, car leurs conséquences sont imprévisibles sur l'avenir du monde et sur la sécurité dans la région de l'Asie du Sud-Ouest. Le moment est venu de vérifier les objectifs et la politique véritables des Etats Membres des Nations Unies vis-à-vis de l'un des foyers de tension internationale les plus dangereux. Le devoir du Conseil de sécurité est de s'efforcer réellement de mettre un terme à l'ingérence étrangère et aux effusions de sang en Afghanistan, de faciliter l'établissement d'un cessez-le-feu, de

Le Président

permettre le rétablissement du dialogue entre les Afghans et de contribuer à la création d'un gouvernement de coalition dans ce pays sur une base large.

Enfin il faut donner au peuple afghan la possibilité de vivre en paix, de se consacrer à l'édification de son pays, de vivre conformément à ses traditions et à ses coutumes dans la paix et l'amitié avec ses voisins.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité de leur attention et j'en reviens maintenant aux obligations qui m'incombent en tant que président du Conseil de sécurité. Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste, la prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen du point à l'ordre du jour aura lieu vendredi matin.

La séance est levée à 13 h 10.